

COMMUNE DE VAUREAL

**ARRETE N° 208/2023/AG**

NOMENCLATURE ACTES :

5.5 Délégations de signature

**ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE  
EN DIRECTION DE MADAME BEATRICE SIEFEN  
DIRECTRICE DE LA FAMILLE**

\*\*\*\*\*

**Le Maire de la commune de Vauréal,**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération n° 2/10/2023 du 07 octobre 2023 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation à Monsieur le Maire,

VU l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales autorisant le Maire à donner, par arrêté, délégation de signature aux responsables de services communaux,

**CONSIDERANT** que, dans le souci d'une bonne administration locale et d'un service public de qualité, il convient de simplifier les procédures administratives et de réduire les délais d'instruction des dossiers,

**CONSIDERANT** que, dans ce cadre, il est nécessaire d'accorder une délégation de signature à **Madame Béatrice SIEFEN**, Directrice de la Famille, *puéricultrice hors classe*, à compter du 09 octobre 2023,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 – Madame Béatrice SIEFEN**, en sa qualité de **Directrice de la Famille**, est autorisée à signer, sous ma surveillance et ma responsabilité, les documents suivants relatifs à la Petite enfance, à l'Enfance et à la Réussite éducative :

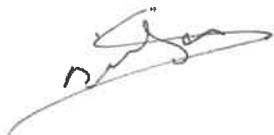
- ✓ **En direction des administrés** : les attestations d'inscription, de présence ou d'impossibilité d'accueil ainsi que les échanges d'informations
- ✓ **En direction des écoles** : les échanges d'informations, les invitations aux réunions, les autorisations d'occupation de locaux par les enseignants ou les parents d'élèves
- ✓ **En direction des partenaires** : les échanges d'information avec les structures suivantes : Caisse d'Allocations Familiales, DDCS, DDASS, travailleurs sociaux, la Clé pour l'autisme, la fondation John Bost, l'école Talentiel, l'Education nationale, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, le Clos Levallois, la société de ménage et le prestataire de restauration scolaire sélectionnés lors des marchés publics.

**ARTICLE 2 : Madame Béatrice SIEFEN**, en sa qualité de **Directrice de la Famille**, est autorisée à signer, sous ma surveillance et ma responsabilité, les devis relatifs aux animations en direction des enfants, à l'achat du matériel pour les structures de l'Enfance et de la Petite enfance, dans la limite de 2.000 euros par devis.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Béatrice SIEFEN et transmis au contrôle de légalité.

*Fait à Vauréal, le 07 octobre 2023*

**Mme Béatrice SIEFEN**



**Monsieur le Maire de Vauréal  
Raphaël LANTERI**



**Date exécutoire : 09 OCT. 2023**  
.....

**Date de notification : 09 OCT. 2023**  
.....

**Date de mise en ligne : 09 OCT. 2023**  
.....

*Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*